



REPORTING FINANCIER BP Aura #47

31 juillet 2024

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 
par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?.....</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	<i>3</i>
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	<i>4</i>
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	<i>4</i>
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	<i>5</i>
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	<i>6</i>
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	<i>6</i>
4.2. <i>Vision dynamique</i>	<i>7</i>
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	<i>8</i>
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut.....</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Le Ratio Financier</i>	<i>10</i>



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

J'espère que vous passez un bel été et que cette parenthèse des Jeux Olympiques vous a permis un moment de rêve et d'émotions comme le sport peut nous en offrir.

Vous trouverez ci-dessous le reporting à fin juillet, avec une poursuite des tendances constatées depuis quelques mois : une relative stabilité des encours d'épargne dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat peu propice à l'épargne, mais aussi une progression régulière des encours

de crédits qui illustre la mobilisation des acteurs économiques de notre région à investir pour s'adapter au réchauffement climatique et aux contraintes qu'il impose.

Vous verrez également que pour la première fois depuis la création de la Banque de la Transition énergétique par BPAURA en septembre 2020, le ratio financier, qui mesure la part de votre épargne utilisée pour le financement de projets de transition, a dépassé les 100%, preuve que votre épargne est utile et déterminante pour la transition énergétique de notre chère région,

Merci à vous et merci de votre confiance ; je vous souhaite une bonne rentrée,

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

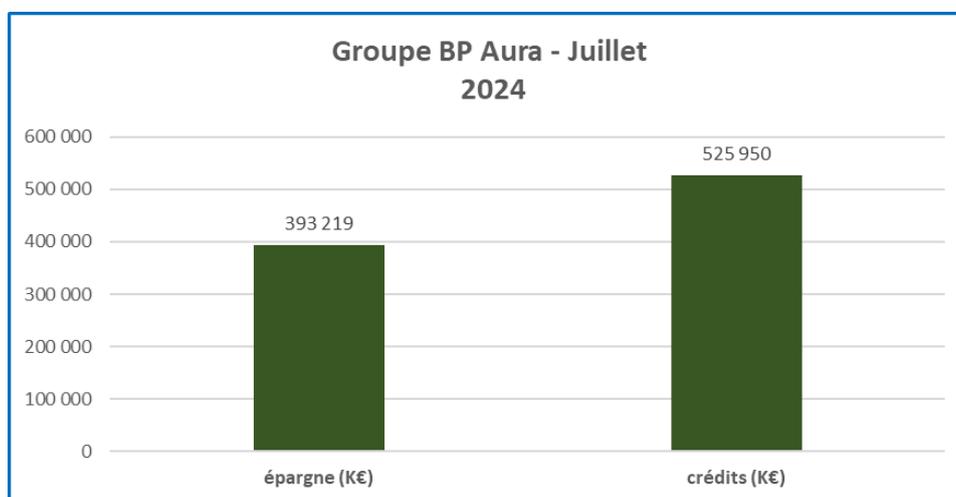
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

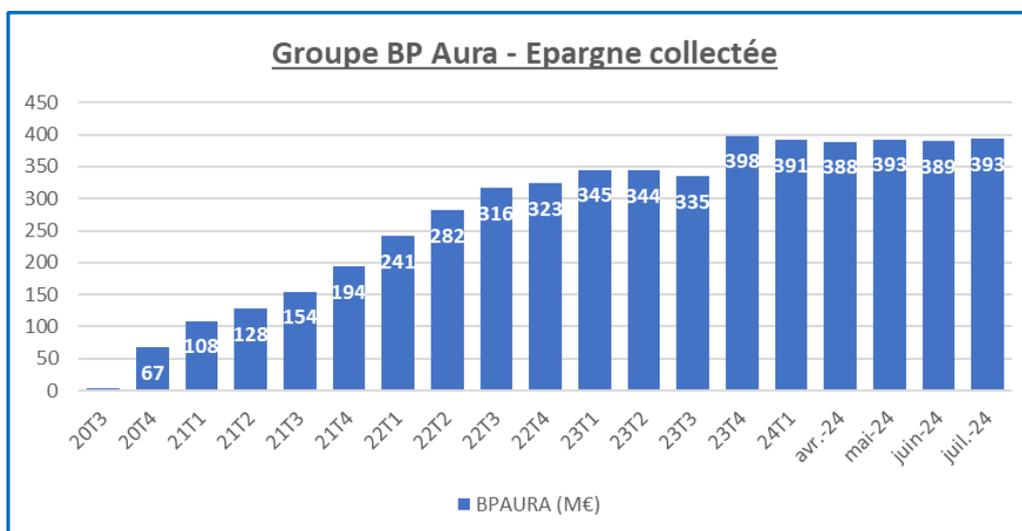
A fin juillet 2024, l'épargne collectée s'est élevée à 393 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 526 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

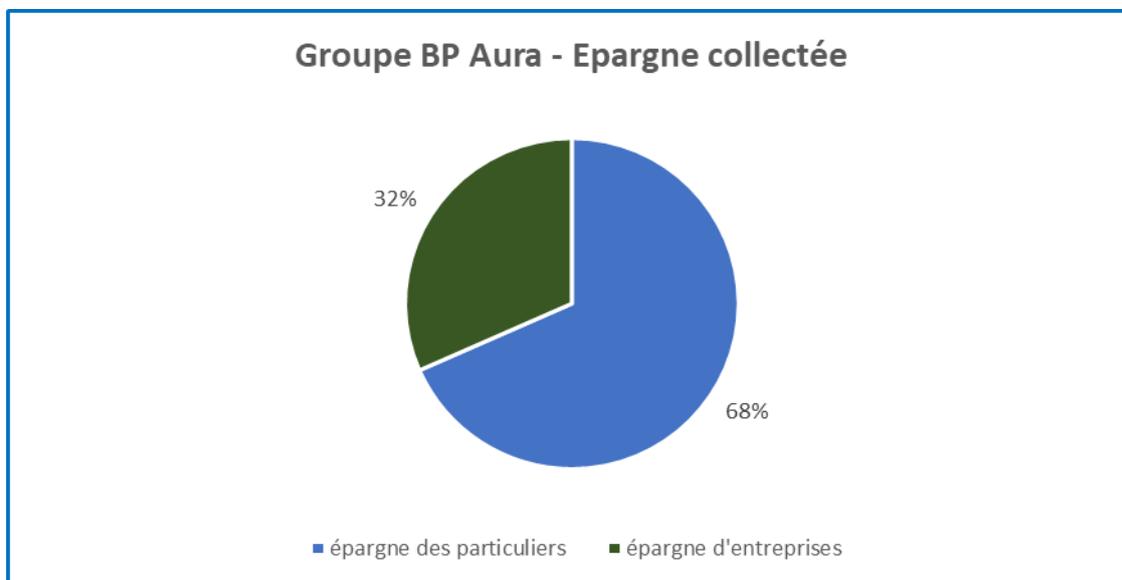
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître et a dépassé la barre des 10 000 ; les montants collectés sont en hausse à 393 millions d'euros à fin juillet 2024, même si les encours restent relativement stables depuis le mi-2023.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 68% et auprès d'entreprises pour 32%.



La collecte reste principalement portée par les encours de livrets sociétaires des particuliers :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	90 318 727 €	6 406 377 €	-7 170 934 €	89 554 170 €
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	171 495 748 €	12 621 831 €	-9 812 264 €	174 305 315 €
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	5 005 821 €	80 €	-679 500 €	4 326 401 €
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	720 618 €	26 486 €	-23 407 €	723 697 €
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	121 930 658 €	2 694 000 €	-315 000 €	124 309 658 €
TOTAL	389 471 572 €	21 748 773 €	-18 001 106 €	393 219 240 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

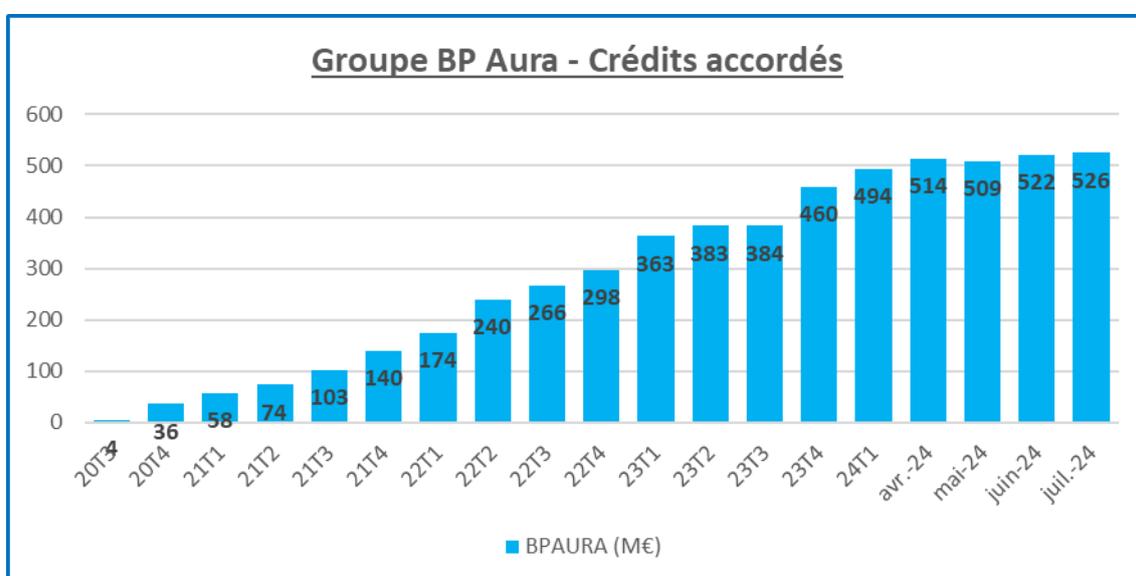
- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation.

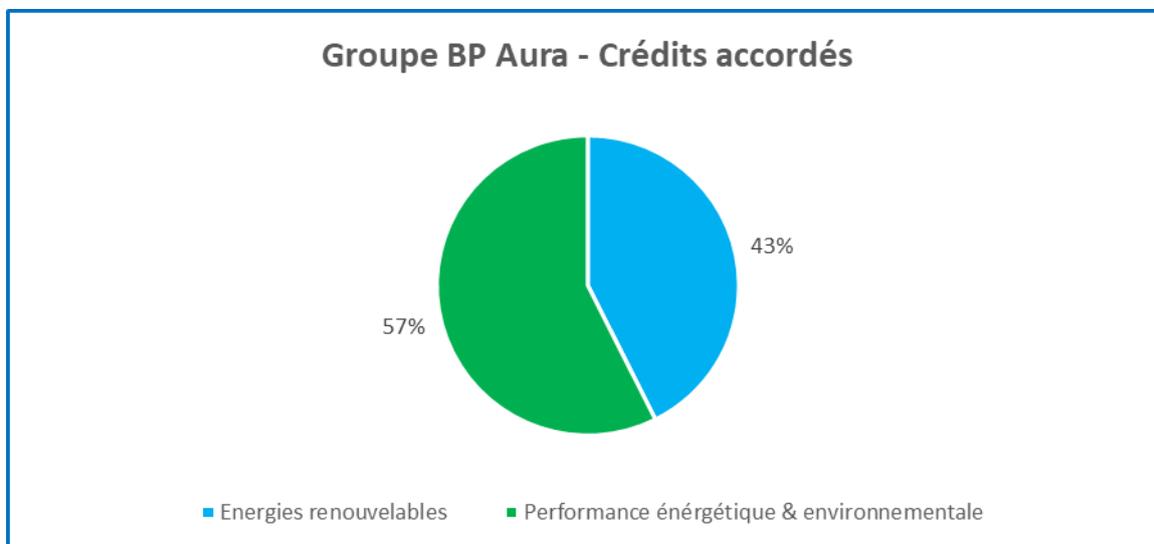
La croissance des crédits est en augmentation constante et traduit une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes.



	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	224 340 414 €	4 746 566 €	-844 793 €	228 242 188 €
Efficacité énergétique	165 080 565 €	12 445 454 €	-7 099 403 €	170 426 616 €
Eco mobilité	76 823 766 €	4 711 625 €	-1 855 444 €	79 679 948 €
Innovation	22 751 093 €	3 029 400 €	-90 287 €	25 690 206 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévention et maîtrise de la pollution	12 490 130	0 €	-123 545 €	12 366 585 €
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	1 877 793	119 975 €	-123 545 €	1 874 223 €
Autres	18 377 342	0 €	-10 706 867 €	7 670 475 €
TOTAL	521 741 104 €	25 053 020 €	-20 843 883 €	525 950 241 €

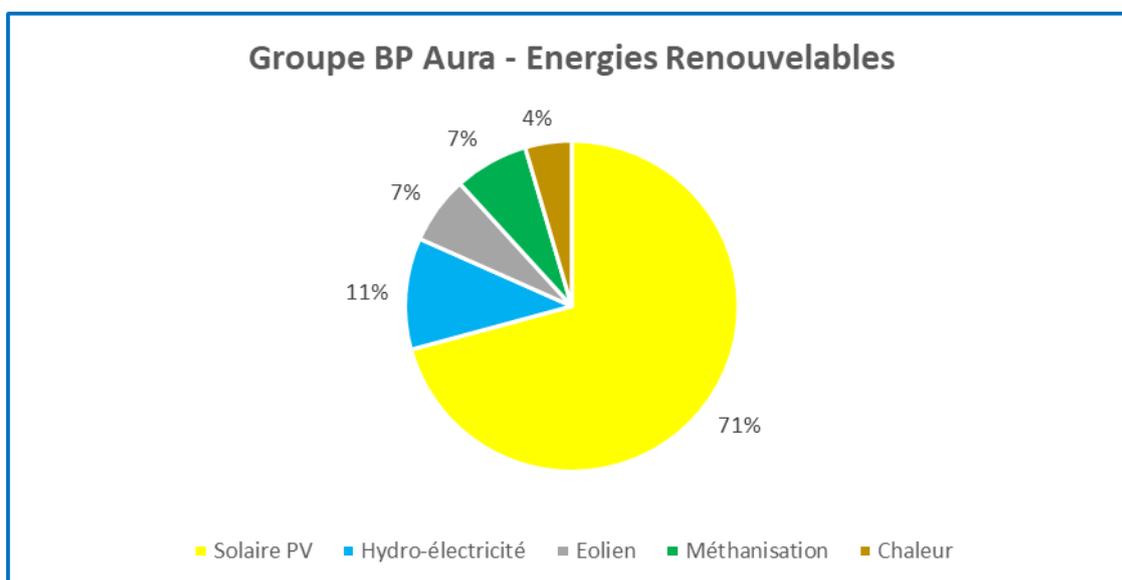
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 43% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergie), à 57%.

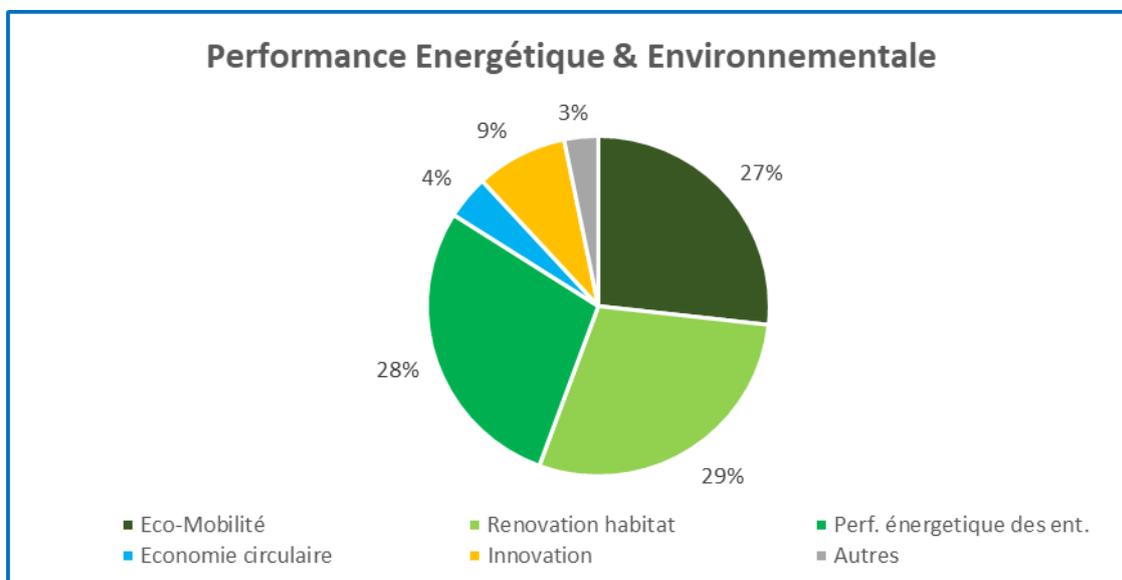


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 9 790 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 71% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 7% pour les projets éoliens, 7% pour des projets de méthanisation, et 4% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (27%), rénovation énergétique (28%), performance énergétique des entreprises (29%), économie circulaire (4%) et innovation (9%).

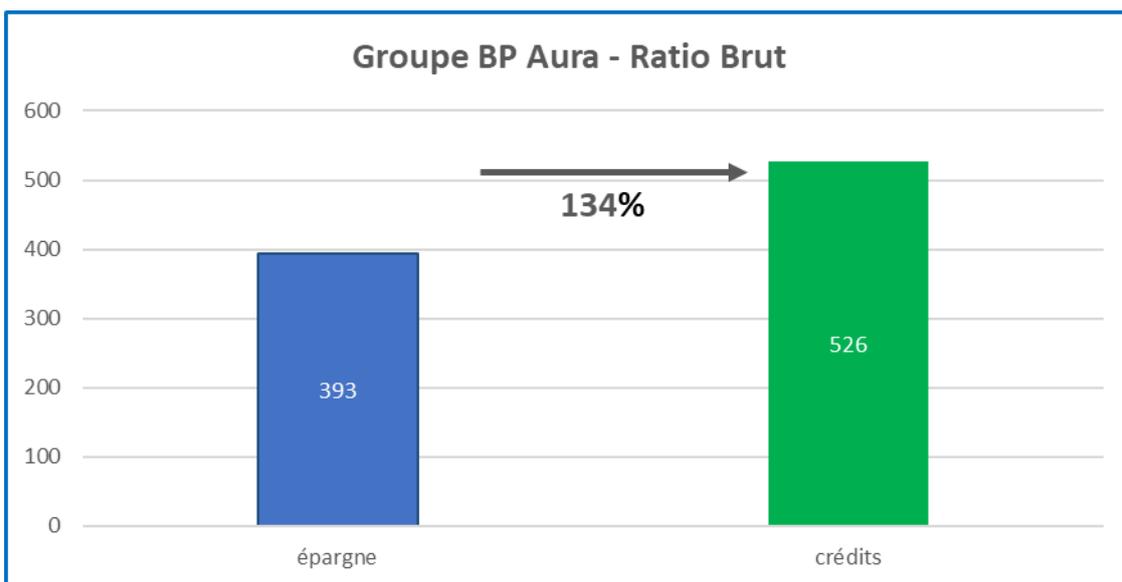


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 134% à fin juillet 2024.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 100% à fin juillet 2024. (Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

